

## Note aux parents pour l'année scolaire 2016-2017 SUR LE FONCTIONNEMENT DU PERISCOLAIRE

Le service du périscolaire propose un service de restauration et de garderie ainsi qu'un accompagnement de l'arrêt de bus à l'école et de l'école au bus pour les enfants utilisant le bus de ramassage scolaire.

**POUR LA RENTREE** : Veuillez remplir la feuille de réservation ci-jointe et nous la rendre au plus tard le **19 août 2016**. - Fiche individuelle de renseignement à vérifier et compléter et nous la retourner.

### Cantine :

- Tarifs : 6.51 € dont 4.76 € de repas et 1.75€ de garderie
- Menus : Les menus sont affichés en fin de semaine pour la semaine suivante
- **Réservation** :
  - Pour une semaine date limite : le jeudi de la semaine précédente 18h30 par mail à [périscolairefaily@orange.fr](mailto:périscolairefaily@orange.fr), par **SMS au 07.51.69.41.46**, soit en déposant une fiche d'inscription dans la boîte au lettre du SIS/Mairie de Faily (Mme Agnès VAL est responsable des plannings).
  - annulation : dernier délai la veille avant 13h45 pour le lendemain par SMS de préférence ou mail (Nb : évitez d'appeler et de laisser un message vocal, merci.)

**Tout repas prévu et non décommandé sera facturé**

### Garderie :

- **Objectifs** : garantir l'épanouissement des enfants entre le temps scolaire et périscolaire via la mise en place d'un PEDT (projet éducatif territorial) .Il vise essentiellement à favoriser le respect du rythme des enfants et le vivre ensemble.
- **Horaires** : de 7h30 à 18h30 (hors temps scolaire) les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 7h30 à 12h15 (hors temps scolaire) les Mercredis
- **Tarifs** : 2.10 € / heure pour le périscolaire (minimum de facturation ½ heure)

En cas de dépassement des horaires de fermeture, qui doivent rester exceptionnels, une indemnité forfaitaire de 2.50€ sera facturée

- **Goûter** : le goûter du soir est à la charge des parents.  
Différents thèmes de goûter seront proposés par période dans le cadre du PEDT (Penser aux bouteilles d'eau)
- **Inscription** :  
Vous pouvez informer la veille ou le matin même de la venue de votre enfant en garderie.

### Transports :

Il y aura toujours une personne du périscolaire pour accompagner, surveiller les enfants et assurer la sécurité des élèves lors de la montée et de la descente du bus et pendant les trajets. Les parents recevront un exemplaire du règlement de sécurité et de discipline dans les bus.

Les parents des élèves de maternelle devront indiquer l'identité de la (ou des) personne(s) chargée(s) de récupérer leur enfant. Cette personne devra obligatoirement être présente à l'arrêt du bus pour accueillir l'enfant. En cas d'absence de cette personne et pour des raisons évidentes de sécurité, l'accompagnatrice gardera l'élève dans le bus et le déposera en fin de parcours à la Mairie (ou chez le Maire en cas de fermeture de la Mairie).

| Localité à desservir | Point d'arrêt | Matin | Après-midi | Localité à desservir | Point d'arrêt | Matin | Après-midi | Mercredi matin |
|----------------------|---------------|-------|------------|----------------------|---------------|-------|------------|----------------|
| Servigny             | Mairie-Ecole  | 7h42  | 13h12      | Malroy               | Mairie-Ecole  | 11h45 | 15h35      | 10h55          |
| Poixe                | TIM           | 7h44  | 13h14      | Vany                 | Mairie-Ecole  | 11h50 | 15h40      | 11h00          |
| Vrémy                | Abreuvoir     | 7h49  | 13h19      | Failly               | Eglise        | 11h55 | 15h45      | 11h05          |
| Failly               | Eglise        | 7h55  | 13h25      | Poixe                | Arrêt TIM     | 12h02 | 15h52      | 11h12          |
| Villers-l'Orme       | Arrêt TCRM    | 8h    | 13h34      | Servigny             | Mairie-Ecole  | 12h05 | 16h00      | 11h20          |
| Vany                 | Mairie-Ecole  | 8h03  | 13h37      | Vrémy                | Abreuvoir     | 12h15 | 16h07      | 11h27          |
| Malroy               | Mairie-Ecole  | 8h10  | 13h42      | Failly               | Eglise        | 12h21 | 16h12      | 11h33          |
| Vany                 | Mairie-Ecole  | 8h19  | 13h48      | Villers-l'Orme       | Arrêt TCRM    | 12h26 | 16h17      | 11h38          |
| Failly               | Eglise        | 8h24  | 13h55      | Vany                 | Mairie-Ecole  | 12h29 | 16h20      | 11h41          |
| Servigny             | Mairie-Ecole  | 8h33  | 14h03      | Malroy               | Mairie-Ecole  | 12h35 | 16h26      | 11h47          |

### LE REGLEMENT DES FACTURES

- Périodicité : le règlement de la facture de garderie et cantine se fera en fin de mois, après envoi de la facture
- Modalités de paiement :

1- **Paiement par virement**, le compte bancaire de la Régie de Recettes est inscrit en bas de la facture dans les modalités de paiement.

2- **Paiement par chèque** : Libellez votre chèque de règlement du périscolaire à l'ordre du **SIS FAILLY et environs**. Datedez bien votre chèque. MERCI.

Les chèques sont envoyés au centre de traitement des chèques entre la fin de chaque mois et le 10 du mois suivant.

3- **Le prélèvement** : vous avez aussi la possibilité de payer vos prestations de périscolaire par prélèvement.

Si vous êtes intéressé par le prélèvement veuillez nous le faire savoir lors de votre prochain règlement ainsi nous vous transmettrons le document nécessaire pour la mise en place du prélèvement.

4- **Paiement en espèces** uniquement pour les **factures dont la somme est inférieure ou égale à 300 euros** au secrétariat du SIS (mairie de Failly)

### 5- CESU

A compter de cette rentrée, nous acceptons les chèques CESU, **uniquement pour les frais de garderie**.

Pour toutes questions sur votre facturation ou le paiement vous pouvez contacter  
Mme Sandra GRESQUIET

Régisseur des Recettes du Périscolaire du SIS

Secrétaire du SIS

[secretairefailly@orange.fr](mailto:secretairefailly@orange.fr)

03.87.76.78.33

Ouverture du secrétariat du SIS qui a son siège en mairie de Failly :

Lundi-vendredi de 10h à 12h et Mardi -jeudi de 16h à 18h.